



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023

CONCOURS DES VITRINES DE NOËL

DATE DE RETOUR
HEURE DE RETOUR.....
N° ENREGISTREMENT.....

Dans le cadre de son projet culturel, la Ville d'Arras organise la Ville de Noël du 24 novembre au 30 décembre 2023. Afin que les commerçants sédentaires prennent toute leur part dans cette manifestation, les associations de commerçants sédentaires « Arras Commerce et Cœur de Ville », « Union des Commerçants et Artisans d'Arras » et « Les Hauts de Saint-Aubert », le service commerce de la Ville d'Arras, souhaitent initier un Concours des Vitrines de Noël pour cette édition 2023.

Ce concours récompensera les plus belles vitrines/devantures, décorées sur le thème « La magie de Noël ».

Les inscriptions au jeu-concours sont **ouvertes à compter du 30 octobre 2023 à 12h**. Les inscriptions seront **closes le 24 novembre 2023 à 14h**.

Le règlement du jeu-concours est disponible gratuitement sur les sites des associations de commerçants partenaires, le site www.arras.fr et auprès du Service Commerce de la ville d'Arras.

Toute participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du règlement déposé auprès de l'étude d'Huissier de Justice – AXCYAM Huissiers de justice associés – 3 rue du Collège – 62003 ARRAS.

FICHE D'IDENTITÉ (INFORMATIONS OBLIGATOIRES*)

Enseigne *

RCS/SIREN*

Détail de l'activité*

Adresse du Commerce*

Nom du Gérant* Prénom*

(en lettres majuscules)

Téléphone portable*

Adresse mail *



CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription se déroule du 30 octobre 2023 à 12h, au 24 novembre 2023 à 14h.

Merci de retourner ce formulaire dûment complété soit :

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : service-commerces@ville-arras.fr
- Soit en format papier, déposé directement en Mairie, accueil du service commerce / bureau 316 – sise 6 Place Guy Mollet, 62 000 ARRAS, aux heures d'ouverture de la Mairie d'Arras.

Chaque participant recevra un accusé de réception de son formulaire.

J'ai bien pris en compte le règlement du concours et m'engage à renvoyer le formulaire dûment complété au plus tard pour le 24 novembre à 14h. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Fait à

Le

Signature et tampon du demandeur